

Procès-verbal de l'Assemblée 2024 des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland

Vendredi 14 juin 2024, à 19h30, au Centre de Culture et de Sports à 2853 Courfaivre

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2023-2024, l'association SVRJS compte 21 clubs et 1'483 licences, soit le même nombre de clubs mais 287 licences en plus.

103 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 41 délégués ont signé la feuille de présence, représentant 19 clubs.

Un délégué quitte l'assemblée pour accompagner les filles de la sélection SAR avant le point 4 de l'ordre du jour.

Clubs excusés : aucun

Clubs non-excusés : Sixième Set et Péry Volleyball

Conformément au règlement des indemnités, les clubs non-excusés reçoivent une amende de CHF 100.-.

2. Salutations et accueil

André Mazzarini, président de le l'AD de SVRJS, ouvre cette assemblée en remerciant tous les délégués qui ont bien voulu consacrer leur soirée à cette assemblée statutaire.

Salutations particulières :

Michelle Kammer (Cheffe de projets formation / sport populaire / développement des associations et des clubs et Cheffe de projets Kids Volley / School Volley) du bureau de Swiss Volley.

Daniela Aeschlimann (Vice-présidente du Comité central de Swiss Volley).

Martin Reber, chef d'agence Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne.

Julien Boegli, représentant de la presse.

Excusés :

Autorités communales de Haute-Sorne.

Commission de jugement des recours : Benoit Gogniat, Thierry Lenweiter.

Membres d'honneur : Jocelyne Rossel, Anne-Marie Rérat, Raoul Voirol et Marco Severino.

Autres : Vincent Pilloud (chef Office des sports JU).

Le président précise que l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyé, conformément à l'article 20 des statuts, plus de 30 jours avant la présente AD, alors que les rapports annuels l'ont été voici plus de 10 jours. Quant au résultat des comptes 2023-2024 et au budget 2024-2025, ils ont été envoyés récemment par mail.

Il remercie la FSG Courfaivre pour l'organisation de cette assemblée.

Il demande que chaque intervenant décline son nom et le nom de son club avant son intervention.

3. Récompense SAR et Final Four

Maruska Verardo, responsable de la relève, félicite les équipes qui ont obtenu de brillants résultats aux différents tournois nationaux :

Les filles de la SAR, championnes suisses.

Les filles M15 du VBC La Suze : médaille de bronze aux championnats suisses juniors.

Autres bons résultats, les 4^e places des filles de VFM en M17 et M23 aux championnats suisses juniors.

Des prix sont remis à ces quatre équipes.

De plus, l'équipe SAR est conviée à un souper en compagnie de leurs deux entraîneurs.

4. Election des scrutateurs

Aurélie Boudra (FSG Courfaivre) et Gianni Todeschini (VBC La Suze) sont désignés comme scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

Le président rappelle les modalités des élections et des votations qui sont régies par les articles 25 à 27 des statuts de notre association.

Les élections se font à main levée, à moins que $\frac{1}{3}$ des ayants droit ne demande le vote au bulletin secret.

Les candidats doivent être présentés par le comité ou par les délégués. Ils sont élus individuellement à main levée (sauf réserve de l'art.25) pour une période de deux ans.

Seules les voix exprimées (les suffrages exprimés) sont prises en compte pour l'établissement de la majorité. Les abstentions (ou bulletins blancs en cas de vote au bulletin secret) sont exclues du décompte des « suffrages exprimés ».

La majorité absolue est nécessaire au premier tour de scrutin. Au deuxième tour est élu le candidat ayant obtenu le nombre le plus élevé de suffrages.

5. Discours des invités

Informations les plus importantes de la part de SV.

Daniela Aeschlimann, membre du comité central de Swiss Volley, nous informe des démissions de Nora Willi (présidente) et de Bernard Hominal (ancien vice-président).

Elle-même se présentera comme candidate à la présidence et demande que les délégués de SVRJS soutiennent sa candidature lors de l'élection en automne prochain.

Stratégie 2028 du comité central de Swiss Volley

- La continuité comme principe.
- Augmentation des revenus comme objectif, afin de pouvoir mettre en œuvre les trois priorités :
 - Coopération régionale et soutien au bénévolat.
 - Promotion de la relève en volleyball et beach volley.
 - Continuité dans l'élite du beach volley.

Michelle Kammer, membre du bureau de Swiss Volley, annonce la création d'un nouveau site web qui sera plus intuitif, donc plus facile à utiliser pour ceux qui ne le visitent pas régulièrement.

- En collaboration avec Swiss Olympic, Swiss Volley a mis au point le cours de formation "Club Management". En deux jours de cours et plusieurs modules d'e-learning, les membres des comités peuvent se former dans cinq domaines thématiques :
 - Gestion du club
 - Système sportif suisse
 - Communication et gestion d'événements
 - Recrutement de membres, bénévolat
 - Bénévolat et Finances

Swiss Sport Integrity

Le sport suisse dispose avec Swiss Sport Integrity d'un centre d'aide indépendant et sûr, chargé de détecter et d'éliminer le plus rapidement possible les infractions aux règles antidopage, les manquements à l'éthique et les abus. Swiss Sport Integrity remplace désormais les centres de signalement de Swiss Olympic ainsi que des fédérations sportives nationales.

Hotline SSI (du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30) Tél: +41 31 550 21 31

Soutien Swiss Volley: ethik@volleyball.ch

Plus d'informations sur <https://www.sportintegrity.ch/>

Martin Reber, chef de l'agence du sport du canton de Berne, souligne la bonne collaboration entre le mouvement J+S et Swiss Volley.

Du côté de J+S, le but est d'unifier le système entre les kids et les tous les autres membres en âge J+S.

Il relève le manque de bénévoles.

J+S aimerait également mettre sur pied des cours de formation pour des assistants entraîneurs âgés de 14 à 18 ans.

Tous ces projets sont victimes des restrictions budgétaires de la Confédération et du canton du Jura. Pour sa part, le canton de Berne continuera de soutenir le cours de formation pour des assistants entraîneurs âgés de 14 à 18 ans qui est déjà en fonction dans son canton.

6 Adoption de l'ordre du jour

L'année précédente, le président avait proposé un point non statutaire (conférence sur le coaching) pour animer l'AD. En fonction des élections prévues cette année, il n'était pas possible de proposer une telle approche pour des questions de timing.

Par rapport à l'OJ envoyé, le point « Honorariat » est avancé au point 13. Les points 13, 14 et 15 sont ainsi décalés d'un point.

Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation des délégués.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté, tacitement, sous cette nouvelle forme.

7. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 16 juin 2023 à Macolin

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch.

Le président demande si quelqu'un veut qu'on en fasse la lecture. N'obtenant pas de réponse, il demande ensuite s'il y a des demandes de corrections ou d'explications concernant ce PV.

Aucune demande de la part des délégués.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2023 est accepté, avec remerciement à son rédacteur.

8. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de la convocation. André Mazzarini propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de SVRJS (Claude Devanthery) ;
- rapport du président des arbitres (Serge Jubin) ;
- rapport de la responsable de la relève (Maruska Verardo) ;
- rapport de la commission de jugements et de recours (Benoit Gogniat) ;
- rapport de la responsable mini volley (Lucas Viezzi) ;
- rapport du responsable de la presse et des médias (Julien Boegli) ;

Le président demande s'il y a des demandes d'informations complémentaires.

Personne ne demande d'autres compléments d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

9. Comptes 2023-2024

Patricia Schaller, caissière, donne quelques explications quant aux différences entre le budget et les comptes.

Les comptes 2023-24 de SVRJS : bénéfice de CHF 9'149.71 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 2'100.-, suite à une demande de baisse des cotisations.

- Côté recettes :

Une augmentation des amendes de CHF 6'000.- par rapport au budget et à la saison dernière est une surprise. Ces amendes sont essentiellement dues à un manque de rigueur dans l'utilisation de Volley Manager de la part des arbitres et des coaches.

- Côté dépenses :

Pas de responsable des Compétitions, donc un membre de moins au comité.

Pas de RRFE.

Cela implique une diminution des indemnités annuelles, des jetons de présences et des frais de déplacements.

- Les démarches pour la création d'un BUREAU de SVRJS ont créé des charges supplémentaires, comme les annonces parues dans la presse pour rechercher une employée administrative, l'assemblée extraordinaire des délégués et des séances de travail supplémentaires. Cela n'a finalement pas alourdi les charges administratives de notre association.
- On doit finalement constater que tous les secteurs de SVRJS ont bien respecté le budget en cumulant les petites économies.

Bilan : la fortune de SVRJS passe de CHF 29'470,65 à CHF 38'620,36.

Questions :

Lucas Gyger (Nidau Volley) demande pourquoi, malgré la baisse des cotisations de club, on arrive à un tel bénéfice. A-t-on supprimé des prestations ?

Réponse : Aucune restriction dans les prestations. Les négligences dans l'utilisation de VolleyManager ont provoqué nombre d'amendes non prévues au budget, surtout du côté des arbitres.

À ce sujet, Lionel Löffel (VBC Delémont) n'est pas satisfait quand il reçoit, seulement à la fin du premier tour, une avalanche d'amendes pour des manquements administratifs sans en avoir reçu aucune notification auparavant. Il aurait pu prendre des mesures internes pour remédier à la situation s'il avait été informé de manière anticipée.

Réponse de Serge Jubin

On fera ces notifications, mais on en restera à seulement 2 facturations par saison.

Aux noms des deux clubs vérificateurs (VBC Val Terbi et VBC Tramelan), Christelle Montavon lit le rapport de vérification des comptes.

Elle relève l'exactitude de la comptabilité, la précision dans toutes les rubriques et la bonne utilisation des ressources par le comité. Elle demande donc aux délégués d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

La caissière est vivement remerciée par des applaudissements.

10. Admissions / Démissions / Exclusions

Aucune modification du nombre de clubs : pas de démission et pas de nouveau membre.

11. Présentation du championnat 2024-2025

Roland Zbinden annonce une nouvelle réjouissante : il y aura une augmentation du nombre d'équipes par rapport à la saison précédente.

Suite aux remarques émises lors de la saison 2023-2024, il n'y aura plus de catégories de jeu partagées en 2 voire 3 groupes avec une refonte du championnat après un tour de qualification. Pour les groupes à 10 ou 11 équipes, on aura 2 tours.

Pour les groupes à plus de 11 équipes, on disputera un tour unique qui sera suivi de 2 jours de tournois en fin de saison, avec des dates qui seront définies dans la confection initiale du calendrier afin que toutes les dates soient connues pour la planification des équipes.

Sven Tschanz (Nidau Volley) : Ne pourrait-on pas, vu le nombre élevé d'équipes, créer une quatrième ligue masculine ?

Roland Zbinden : À étudier éventuellement en fin de saison avec le risque d'avoir trop peu de matches par équipe avec seulement 2 tours.

Sven Tschanz : peut-on bloquer les dates des 8 février et du 8 mars pour les tours des CCHS.
Réponse : Ok pour le 8 février (premier tour avec un potentiel important d'équipes concernées).
Des exceptions seront accordées pour la participation éventuelle au 2^e tour des CCHS du 8 mars.

12. Elections

Rappel : au moment du vote, le nombre des délégués présents se monte à 40.

Résultats des élections :

- ♦ **du président de SVRJS** : les membres du comité proposent Serge Jubin qui est élu par 36 voix.

Serge remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Il assure qu'il va continuer à œuvrer pour que notre association poursuive son développement dans le respect et l'harmonie.

- ♦ **des membres du comité : sont proposés par le comité :**

Sandra Henz, élue par 40 voix, Patricia Schaller élue par 40 voix, Maruska Verardo élue par 40 voix, Sylvie Vuille élue par 39 voix, André Mazzarini élu par 39 voix.

- ♦ **des vérificateurs des comptes** : le président remercie le VBC Tramelan qui a fonctionné pendant deux saisons. Sont élus, comme premier vérificateur, le VBC Val Terbi, comme deuxième vérificateur, le VBC Delémont, et comme vérificateur suppléant, le VBC La Vendline.

Ces trois vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.

- ♦ **des membres de la commission de recours :**

Trois membres de la commission de recours se représentent pour une nouvelle législature.

Benoit Gogniat (président), Flaviano Arzenton et Thierry Lenweiter sont réélus avec chacun 39 voix.

Le président demande s'il y a des propositions pour remplacer Lydia Pizzagalli qui ne se représente pas.

Marie Duplain, qui est avocate stagiaire, est présentée par Serge Jubin. Elle est élue par 40 voix.

- ♦ **du président des assemblées** : Le président ayant été élu au comité de SVRJS, il ne pourra plus fonctionner comme président des assemblées.

Il demande si, dans la salle, il y a quelqu'un de disposé à reprendre ce poste.

Lionnel Löffel annonce sa candidature et est élu par 39 voix.

13 Honorariat

Serge Jubin présente les longs parcours accomplis par les 3 membres du comité sortants et propose à l'AD de leur accorder le statut de membre d'honneur.

Roland Zbinden qui a passé 17 saisons au service de la confection des calendriers (6 ans comme mandataire et 11 comme membre du comité). Deux mots pour résumer Roland : rigueur et précision.

Claude Devanthéry qui a passé 17 saisons au comité régional, dont 8 à la présidence de l'association. Deux valeurs pour résumer Claude : écoute des gens et art du compromis pour l'obtention d'une solution équitable.

Vincent Brêchet qui a fonctionné pendant 40 saisons dans différents départements de l'association : 18 saisons de présidence de la commission d'arbitrage, 34 saisons au sein du comité régional dont 3 comme président. Deux valeurs pour résumer Vincent : passion pour l'arbitrage et application exacte des règlements.

Tour à tour, les trois reçoivent un cadeau et sont vivement applaudis par les délégués. Ils remercient l'assemblée qui leur a accordé le titre honorifique de *membre d'honneur*.

14. Fixation de la cotisation des clubs-membres

Le comité propose de revenir au montant de 300 francs après la diminution acceptée lors de la dernière assemblée.

Le montant de la cotisation est accepté sans opposition.

15. Budget 2024-2025

Avant d'entrer en discussion au sujet du budget, Claude Devanthery présente la collaboratrice administrative professionnelle, engagée à un taux d'activité de 30% par le comité suite à la réforme des structures de notre association lors de notre ADE du 5 mars de cette année.

Il s'agit de Caroline Lachat, présente en tant que déléguée du VBC La Vendline. Caroline réside à Courtételle, Elle joue en 2^e ligue au VBC La Vendine, est entraîneur et également arbitre. Caroline remercie le comité d'avoir retenu sa candidature et se réjouit de sa future collaboration au sein de notre association.

Le résultat global est volontairement fixé à CHF 6'000.- de perte. Nous utilisons ainsi cette somme issue du bénéfice de CHF 9'000.- de l'exercice 2023-24. Les CHF 3'000.- restant sont gardés comme réserve. Il semble en effet judicieux d'atténuer l'augmentation des frais administratifs.

Présentation du budget 2024-25 par Patricia Schaller

1. Liés à la mise en place du BUREAU de SVRJS.
2. Les premiers de CHF 3 000.- réinvestis dans cet exercice comptable permettent une diminution des frais administratifs de SVRJS. Les frais relatifs au nouveau bureau de SVRJS sont appelés à durer dans le temps. Il nous a donc paru plus logique de financer cette employée par une attribution fixe et d'utiliser plutôt CHF 3'000.- pour alléger les frais du comité qui aura à charge de former et d'encadrer Caroline Lachat. Ces frais-là sont voués à diminuer au fil des saisons.
3. Diminution également de CHF 3'000.- sur la charge du financement du « Subventionnement des juniors formés dans les clubs ». CHF 12'000.- seront répartis entre les licenciés en âge junior lors de la saison 2023-24 et seulement CHF 9 000.- seront refacturés aux clubs, en fonction des équipes actives qu'ils possèdent. Sur CHF 30 000.- de fonctionnement du bureau de SVRJS initialement prévus, seuls CHF 22'000.- semblent actuellement nécessaires. Les charges administratives du comité ont été partiellement transférées vers le Bureau de SVRJS et les frais liés à l'encadrement de notre secrétaire doivent, comme déjà précisé, être couverts par le réinvestissement d'une partie du bénéfice de la saison dernière. Cela a pour effet de diminuer la part administrative des finances d'inscriptions des équipes de ligues régionales de CHF 152.- à CHF 24.-. On peut ainsi remarquer que presque tous les clubs paieront moins de finances d'inscriptions des équipes que la saison passée. Seules 2 exceptions : VBC Moutier qui passe de 1 à 2 équipes et Volley Espoirs Biel-Bienne qui passe de 9 à 11 équipes.
4. Malgré une baisse des finances d'inscriptions des équipes régionales, les clubs verront leur facture administrative augmenter par l'introduction du financement du Bureau de SVRJS. La création d'un bureau professionnel est, sans surprise, plus coûteux que le fonctionnement de membres semi-bénévoles.
5. La part « Formation des juniors » des finances d'inscriptions augmente légèrement car les subventions allouées par Swiss Volley pour ce secteur sont moins importantes cette année que l'année dernière. Cela impacte en particulier les équipes de ligue nationale, dont la finance d'inscription comprend une grande part de financement de la formation (activités SAR, Minivolley, Sport-Études et activités extraordinaires dans les clubs).
6. Pour terminer, examinons le fichier « Règlement des indemnités »

- a. Le total des indemnités annuelles des membres du comité a été réduit de CHF 6'000.-. Chaque membre du comité recevra une base de CHF 700.-, ainsi qu'un défraiement évalué en fin de saison, en fonction de la charge de travail effective. Notre nouvelle collaboratrice administrative devrait largement alléger le travail administratif des membres du comité, ce qui permettra de diminuer la rétribution des dirigeants. On peut ainsi supprimer les postes de responsable des cours d'arbitres, de responsable du Minivolley, de Responsable des compétitions, qui seront assumés par le bureau, sous supervision d'un membre du comité. Cette manière de faire implique de définir une enveloppe globale de CHF 12'000.- pour l'ensemble du comité, sans préciser de montant par fonction.
- b. Le jeton de présence pour toute séance de plus de 2 heures passera de CHF 40.- à 60.-. Pour les autres séances le jeton de présence se montera à 30 francs.

Budget général

Total des charges CHF 111'850.-

Total des revenus CHF 105'850.-

Déficit présumé 6'000.-

Questions et remarque des délégués :

Sven Tschanz : Pourquoi garder une finance de 17 francs pour les équipes jouant en tournoi du fait qu'il n'a plus de compétition de ce genre pour les filles et que les garçons jouent avec la région Berne-Soleure ?

Réponse de Patricia Schaller : Remarque judicieuse, on enlèvera ce montant du RI, puisque pas utilisé.

Lucas Gyger : pourquoi une telle charge au niveau de l'informatique ?

Réponse : En plus du coût de notre site, on doit payer également pour le site de Swiss Volley, pour VolleyManager et pour le e-learning tool (formation en ligne des arbitres).

Votes :

Approbation des indemnités Acceptation sans opposition

Approbation du budget du bureau Acceptation sans opposition

Approbation du budget de la formation Acceptation sans opposition

Subventionnement des juniors Acceptation sans opposition

Approbation du budget Acceptation sans opposition

16. Propositions des membres

Aucune proposition n'est parvenue à Claude Devanthéry dans le délai imparti

17. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

Ce sera le vendredi **13 juin 2025**. Le VBC Le Suze s'annonce pour accueillir cet AD.

18. Divers et imprévus

André Mazzarini signale que la section Sports-Études de VFM, qui a participé, à Bellinzone, à la finale suisse des écoles du secondaire I, a obtenu le titre de championne suisse.

Différents intervenants s'inquiètent de l'application des règles de jeu chez les M14.

Réponse de Serge Jubin : Pour le premier échelon de cette catégorie de jeu, ce sont les règles émises par Swiss Volley qui seront appliquées à la lettre. Pour les échelons inférieurs, on pourrait appliquer des règles moins strictes pour permettre à des débutants de trouver du plaisir à pratiquer des compétitions moins rigides.

Lionel Löffel aimerait que les coordonnées des entraîneurs soient publiées sur le site.

Steve Beyeler (VEBB) aimerait que les germanophones puissent trouver des informations sur le site web dans leur langue maternelle. Il se met à disposition pour effectuer les traductions.

Florence Vaucher (VBC Tramelan) : Que compte faire le comité pour éviter que le cas du recours de VEBB ne se reproduise ?

Réponse : Éditer les règlements plus tôt dans la saison afin que les clubs soient d'une part tenus au courant des intentions du comité et, d'autre part, qu'ils puissent préparer leur nouvelle saison en fonction des éventuels changements.

Claude Devanthéry remercie :

Luka Viezzi qui se retire de la responsabilité du mini-volley.

Marco Severino qui a repris la gestion du site web de SVRJS.

André Mazzarini pour les assemblées qu'il a présidées.

La FSG Courfaivre pour l'organisation de la présente AD.

Enfin, tous les participants à l'AD qui ont été disciplinés et constructifs dans leurs interventions.

André Mazzarini clôt l'AD à 22h15.

Le secrétaire : Vincent Brêchet